

QUEST-FRANCE 28-02-2020 (p.12)

Le syndicat préfère une aire de carénage à une cale

Moëlan-sur-Mer — Avant-dernière assemblée de la mandature, au syndicat du Bélon, hier matin, avant la dernière, mercredi 12 mars. Les orientations budgétaires et Kersaux étaient à l'ordre du jour.

Les orientations budgétaires ont été débattues, hier matin, en mairie, où les élus siégeant au syndicat intercommunal du Bélon étaient réunis. Anita Ollivier, la présidente, Pascale Nédellec et Jean-Paul Guyader étaient présents.

Durant la période 2020 - 2023, il est proposé d'augmenter les dépenses réelles de fonctionnement de 1,5 % par an, soit de 83 000 € en 2019 à 87 000 € en 2023. Du côté de l'autofinancement, l'épargne nette prévisionnelle est estimée à 60 000 €.

Pour les investissements et les travaux, « le résultat de clôture cumulé 2019 est estimé à + 195 000. Il n'y a pas de reste à réaliser en investissements. Pour 2020, un équipement de carénage est proposé pour 167 000 €.»

Des travaux prioritaires

Des priorités concernant les travaux ont été faites lors du diagnostic. Côté Riec, 350 000 € seront nécessaires, à moyen terme, c'est-à-dire entre trois et quatre ans, et concernent la cale extrémité est, le quai principal, la cale de déchargement, etc. « Pour Moëlan, ce sont 180 000 € qui seront à prévoir, à moyen terme toujours. Ces travaux sont à faire, mais



Jean-Paul Guyader, Anita Ollivier et Pascale Nédellec étaient réunis pour l'assemblée du syndicat intercommunal du Bélon.

! PHOTO : QUEST-FRANCE

non urgents », a expliqué la présidente. Ils concernent la cale extrémité est et ouest de l'entrecroisement, l'aire d'entretien, le quai principal, la cale du club nautique, etc. Selon les travaux, des demandes de subvention pourront être effectuées auprès du conseil départemental et de Quimper Communauté. Un emprunt n'est pas envisagé.

Toutefois, « les futurs élus pourront envisager d'en faire un pour le carénage et le label Port propre ». C'est une aire de carénage qui est envisagée et privilégiée par le syndicat. Le montant annoncé, 167 000 €, concerne donc un tel équipement, auquel il faudra ajouter tout ce qui concerne le génie civil.

Une aire de carénage ?

« Le syndicat propose une aire de carénage, sur le quai, soit avec grutage, soit sur remorque. Il faudra aménager un endroit où on peut accéder à une remorque. Le génie civil verra s'il faut changer le sens de circulation, l'aménagement du parking, etc., a continué Anita Ollivier. Un tarif préférentiel pour les usagers avait été demandé aux entreprises de grutage, et cela avait été fructueux. »

En effet, le coût d'un carénage nécessitant l'utilisation d'une grue est l'une des inquiétudes des plaisanciers. Le système de remorque concerne les bateaux jusqu'à 8 m. Seuls ceux les dépassant devront user du grutage. Riec participera au financement, pour le carénage, au prorata du nombre de mouillages de chacune des deux communes.